



LA TRACABILITE DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Application aux CMR

Christine BOUST
Ingénieur-Conseil
CRAM Nord-Picardie



RISQUES PROFESSIONNELS
CRAM NORD-PICARDIE



Historique

- ▶ **2007 : Conférence tripartite**
- ▶ **2008 : Rapport LEJEUNE**
- ▶ **2009 : Loi Grenelle de l'environnement**



Octobre 2007 : Conférence tripartite État et partenaires sociaux

- « Mise en oeuvre effective d'un système de traçabilité qui porterait principalement, dans un premier temps, sur les risques liés à une exposition aux produits Cancérogène, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction et qui aurait pour finalité prioritaire une incitation forte à la prévention »
- Projet confié à la CATMP
- Appui rapport IGAS Daniel LEJEUNE



Octobre 2008 : Rapport LEJEUNE

- ▶ Rapport IGAS remis au président de la CATMP.
- ▶ Propositions de mise en œuvre de la traçabilité aux CMR pour prévention primaire.
- ▶ Renforcement évaluation des risques
- ▶ Développement d'outils de traçabilité contenant des données individuelles et collectives



Août 2009 : Loi Grenelle 1 de l'environnement

- Un dispositif visant à assurer un meilleur suivi des salariés aux expositions professionnelles des substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2 (CMR 1 et CMR 2) sera **expérimenté en concertation avec les partenaires sociaux dans des secteurs professionnels ou zones géographiques déterminés**. Cette expérimentation, dont le bilan devra être fait **avant le 1er janvier 2012**, a pour objet de permettre à l'Etat et aux partenaires sociaux de définir des modalités de généralisation d'un **dispositif confidentiel de traçabilité** des expositions professionnelles. Ce dispositif devra être **généralisé avant le 1er janvier 2013** ».



L'expérimentation

► 5 régions tests :

- Alsace Moselle
- Bourgogne Franche comté
- Île de France
- Normandie
- Nord Picardie



Objectifs de l'expérimentation

- ▶ **Apprécier la faisabilité technique**
- ▶ **Évaluer l'intérêt pour la prévention**
- ➔ **Créer une synergie d'action entre les partenaires du projet pour améliorer la prévention des risques**



La traçabilité concerne

- ▶ **Employeur,**
- ▶ **Salarié,**
- ▶ **Instances représentatives ou fonctionnelles,**
- ▶ **Services de Santé au travail,**
- ▶ **Services déconcentrés de l'État,**
- ▶ **Service de prévention des risques professionnels des Cram**



Modalités de l'expérimentation

- **Présentation auprès de l'employeur et des instances représentatives du personnel**

- **Saisie des données par l'employeur sur un site sécurisé :**
 - données liées à l'utilisation et l'émission de substances CMR (données utiles à l'évaluation des risques)
 - Informations sur les moyens de protection et prévention mis en œuvre (protection collective, substitution, encoffrement, ...)



Modalités de l'expérimentation

- **Exploitation des données :**
 - Cartographie du risque CMR (par secteur d'activité ou par substance CMR,...)
 - Retour vers les entreprises déclarantes (résumé, voies d'amélioration possible et conseils,...)



L'expérimentation en Nord - Picardie

- 90 établissements utilisant ou émettant des CMR
- Une collaboration étroite avec des services de santé au travail
- Une information de l'ensemble des partenaires